

# Plus d'un tiers des créateurs d'entreprise franciliens ont moins de trente ans

Insee Analyses Île-de-France • n° 200 • Avril 2025



En 2022, 289 000 entreprises ont été créées en Île-de-France. Six entreprises sur dix créées au premier semestre 2022 le sont sous le régime du micro-entrepreneur.

Les créateurs sont plus jeunes et plus fortement diplômés qu'au niveau national. Un tiers d'entre eux ont un diplôme de niveau bac+5 ou un doctorat.

La création d'entreprise s'inscrit, pour un quart de créateurs, dans un processus de reconversion. Dans 41 % des cas, le créateur d'entreprise est sans expérience préalable dans le domaine d'activité. Quatre créateurs d'entreprise sur dix démarrent leur projet sans moyens financiers.

Un quart des créateurs ont été impactés par la crise sanitaire. À l'exception des étudiants, celle-ci a davantage été à l'origine d'un retard du projet qu'elle ne l'a accéléré ou ne l'a fait naître.

Les deux tiers des créateurs déclarent être sensibles à l'impact environnemental de leur entreprise et quatre créateurs sur dix sont engagés dans une logique de gestion économe et durable des matières premières, de l'eau et des fournitures.

## En partenariat avec :



En 2022, 289 000 entreprises ont été **créées** en Île-de-France, ce qui représente 26 % du total des créations en France. Parmi les entreprises créées au premier semestre 2022, 60 % relèvent du régime du **micro-entrepreneur**, 8 % sont des **entreprises individuelles** et 32 %, des **sociétés**. Comme au niveau national, les femmes sont à l'origine de près de quatre créations d'entreprise sur dix ► **figure 1**. Elles sont légèrement majoritaires parmi les créateurs d'entreprise individuelle (52 %).

Les créateurs d'entreprise sont plus jeunes en Île-de-France qu'ils ne le sont en moyenne en France. Ainsi, 35 %

d'entre eux ont moins de 30 ans, contre 31 % au niveau national. Cette part est particulièrement élevée chez les micro-entrepreneurs (46 % contre 38 %). À l'inverse, 16 % des créateurs ont 50 ans ou plus (18 % en France).

Les créateurs d'entreprise franciliens sont beaucoup plus fortement diplômés de l'enseignement supérieur qu'au niveau national. En effet, 33 % ont un diplôme de niveau bac+5 ou un doctorat, soit neuf points de plus qu'au niveau national (24 %). En revanche, les créateurs sans aucun diplôme ou faiblement diplômés sont relativement moins nombreux : ils sont à l'origine de 20 % des créations franciliennes contre 26 % au niveau national.

En Île-de-France, l'entrepreneuriat concerne aussi davantage les étudiants : 16 % des créateurs sont ou étaient étudiants ou en alternance juste avant la création, contre 12 % au niveau national. Avant de créer leur entreprise, la majorité des créateurs étaient déjà actifs : un tiers d'entre eux étaient salariés, un quart au chômage et près d'un entrepreneur sur

six était chef d'entreprise. Cette dernière situation est relativement fréquente parmi les créateurs de société (36 %), mais bien plus rare parmi les micro-entrepreneurs (8 %).

## Une entreprise sur quatre est créée dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques

En 2022, plus de la moitié des créations d'entreprise franciliennes relèvent de trois secteurs d'activité : activités spécialisées, scientifiques et techniques (27 %), commerce (13 %) et transports et entreposage (12 %). Les secteurs de l'information et communication (9 %) et de la construction (7 %) arrivent en quatrième et cinquième positions.

Les activités spécialisées, scientifiques et techniques sont encore plus prédominantes chez les micro-entrepreneurs, pour lesquels elles constituent un tiers des créations.

Une entreprise sur deux créée par une femme relève des activités spécialisées,

scientifiques et techniques (35 %) ou du commerce (15 %). Par ailleurs, les secteurs de création les plus féminisés sont la santé humaine et l'action sociale (71 % de créatrices) et les autres activités de services aux ménages (68 %). À l'inverse, les secteurs les moins féminisés sont la construction (6 %) et les transports et entreposage (9 %).

Comme au niveau national, le domaine d'activité de l'entreprise créée en Île-de-France n'est pas forcément en lien avec une expérience professionnelle acquise précédemment. Ainsi, 41 % des créateurs d'entreprise n'ont aucune expérience dans le secteur d'activité de l'entreprise créée. Cette absence d'expérience s'observe particulièrement pour les micro-entrepreneurs (50 %). À l'opposé, seuls 19 % des créateurs d'entreprise ont une expérience solide, avec au moins 10 ans d'expérience dans le secteur d'activité de l'entreprise créée (21 % en France).

La part élevée d'absence d'expérience est à mettre au regard de celle des reconversions professionnelles, qui concernent un quart des créations d'entreprise en Île-de-France (28 % en France). En 2022, 17 % des créateurs d'entreprise franciliens ont suivi une formation avant de lancer leur projet. Parmi eux, 55 % ont suivi des formations professionnelles spécifiques à leur métier et 22 %, des formations en gestion. Le domaine des formations suivies varie selon le régime juridique de l'entreprise en projet : les créateurs de société se forment davantage en gestion (29 %) tandis que les créateurs d'entreprise individuelle choisissent en majorité des formations métier (67 %). En outre, 39 % des créateurs d'entreprise ayant suivi une formation ont utilisé leur compte personnel de formation (CPF).

## Quatre entreprises sur dix démarrent sans moyens financiers

À leur création en Île-de-France, 41 % des entreprises démarrent sans mobiliser de moyens financiers ► **figure 2**. Cependant, cette proportion varie beaucoup selon le type d'entreprise : 9 % pour les créations de sociétés, 51 % pour les entreprises individuelles et 57 % pour les micro-entrepreneurs. Plus généralement, les créateurs d'entreprise individuelle et les micro-entrepreneurs démarrent avec des moyens financiers beaucoup plus modestes que les créateurs de société. En effet, seulement 7,5 % des entreprises individuelles et 1,5 % des micro-entrepreneurs ont un budget initial supérieur à 16 000 euros alors que trois sociétés sur dix mobilisent un tel budget.

## ► 1. Répartition des créateurs d'entreprise de 2022 en Île-de-France et en France selon leurs caractéristiques

| Caractéristiques des créateurs d'entreprise                           | Île-de-France       |                           |              |              | France       |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------|--------------|--------------|--------------|
|                                                                       | Micro-entrepreneurs | Entreprises individuelles | Sociétés     | Ensemble     | Ensemble     |
| <b>Sexe</b>                                                           |                     |                           |              |              |              |
| Homme                                                                 | 55,9                | 48,4                      | 75,0         | 61,0         | 60,0         |
| Femme                                                                 | 44,1                | 51,6                      | 25,0         | 39,0         | 40,0         |
|                                                                       | <b>100,0</b>        | <b>100,0</b>              | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |
| <b>Tranche d'âges</b>                                                 |                     |                           |              |              |              |
| Moins de 30 ans                                                       | 45,9                | 37,1                      | 14,5         | 35,2         | 30,9         |
| 30 à 39 ans                                                           | 27,9                | 29,8                      | 37,6         | 31,1         | 31,1         |
| 40 à 49 ans                                                           | 14,2                | 17,8                      | 24,5         | 17,8         | 20,2         |
| 50 ans ou plus                                                        | 12,0                | 15,3                      | 23,4         | 15,9         | 17,8         |
|                                                                       | <b>100,0</b>        | <b>100,0</b>              | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |
| <b>Diplôme obtenu le plus élevé</b>                                   |                     |                           |              |              |              |
| Aucun diplôme ou certificat d'études primaires ou brevet des collèges | 10,8                | 10,1                      | 9,6          | 10,4         | 10,5         |
| CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent                              | 10,3                | 8,8                       | 9,6          | 9,9          | 15,4         |
| Baccalauréat ou équivalent                                            | 23,9                | 16,6                      | 14,5         | 20,3         | 22,0         |
| Bac+2, bac+3 ou bac+4                                                 | 28,1                | 23,6                      | 22,3         | 25,9         | 28,5         |
| Bac+5 ou doctorat                                                     | 26,9                | 40,9                      | 44,0         | 33,5         | 23,6         |
|                                                                       | <b>100,0</b>        | <b>100,0</b>              | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |
| <b>Situation avant la création</b>                                    |                     |                           |              |              |              |
| Salarié                                                               | 34,2                | 36,1                      | 30,6         | 33,2         | 34,6         |
| Chômeur                                                               | 24,8                | 17,9                      | 22,6         | 23,6         | 25,5         |
| Chef d'entreprise salarié, PDG*, indépendant ou à son compte          | 8,2                 | 15,1                      | 35,8         | 17,5         | 17,7         |
| Étudiant ou alternant                                                 | 21,8                | 20,4                      | 4,2          | 16,1         | 11,8         |
| Retraité, préretraité ou sans activité professionnelle                | 11,0                | 10,5                      | 6,8          | 9,6          | 10,4         |
|                                                                       | <b>100,0</b>        | <b>100,0</b>              | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> | <b>100,0</b> |

\* Président-directeur général.

**Lecture** : 35,2 % des personnes ayant créé une entreprise en 2022 en Île-de-France ont moins de 30 ans.

**Champ** : France, entreprises créées au premier semestre 2022 et exerçant des activités marchandes non agricoles.

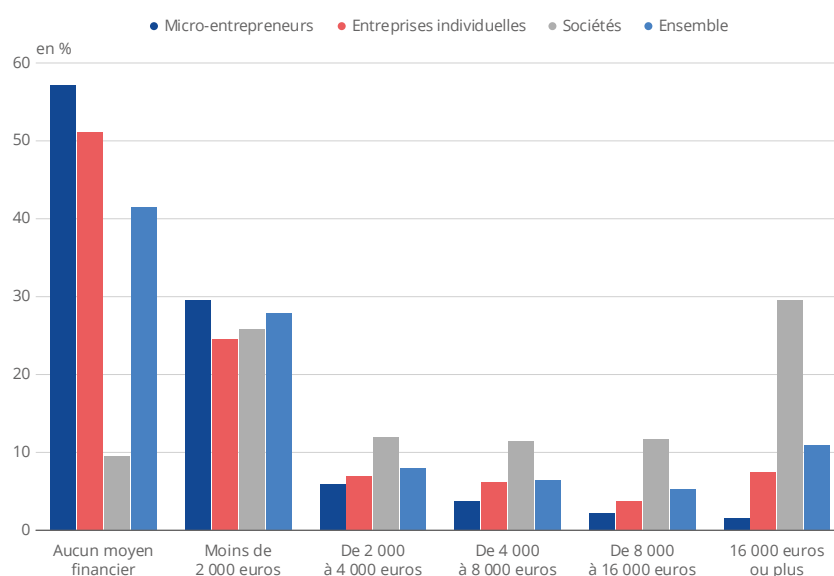
**Source** : Insee, enquête Sine 2022.

La situation financière au démarrage varie également en fonction du statut professionnel antérieur du créateur. Près des trois quarts des créateurs étudiants lancent leur projet sans aucun financement tandis que seulement 2 % d'entre eux disposent de plus de 16 000 euros au démarrage. A contrario,

23 % des entreprises créées par des chefs d'entreprise salariés ou indépendants disposent d'un budget initial de plus de 16 000 euros.

Lorsque le projet nécessite des moyens financiers, 60 % des créateurs mobilisent leurs ressources propres, c'est-à-dire

## ► 2. Répartition des créateurs d'entreprise de 2022 en Île-de-France selon les moyens financiers investis au démarrage et selon le régime juridique



**Lecture** : 41,5 % des personnes ayant créé leur entreprise en Île-de-France en 2022 ont démarré leur projet sans moyens financiers.

**Champ** : Île-de-France, entreprises créées au premier semestre 2022 et exerçant des activités marchandes non agricoles.

**Source** : Insee, enquête Sine 2022.

leurs économies ou celles de leur entourage familial. L'emprunt bancaire au titre de l'entreprise n'est utilisé que par 10 % des créateurs. Le *crowdfunding* (financement participatif) intervient dans 9 % des projets. Par ailleurs, 29 % des créateurs déclarent avoir bénéficié de dispositifs publics d'aides financières ► **encadré**.

### Motivations des créateurs : entre indépendance et amélioration des revenus

Le souhait de devenir indépendant figure très souvent parmi les motivations d'une création d'entreprise : cela concerne 45 % des créateurs de société, 43 % des créateurs d'entreprise individuelle et 38 % des micro-entrepreneurs. En outre, cette motivation est citée par 53 % des créateurs qui étaient chômeurs.

Mise en avant par 29 % des créateurs, la volonté d'augmenter ses revenus est la deuxième motivation. Elle est, en particulier, invoquée par 33 % des micro-entrepreneurs et 45 % des entrepreneurs individuels qui créent une entreprise dans le commerce.

Pouvoir exercer une activité ayant du sens est la troisième motivation la plus citée (24 %). Elle est particulièrement évoquée par les anciens chômeurs (30 %).

Parmi les créateurs franciliens, 15 % travaillent via une ou plusieurs plateformes numériques de mise en relation, soit sensiblement plus qu'au niveau national (11 %). Cette proportion varie très fortement selon le secteur d'activité. Elle est la plus élevée pour les entreprises créées dans les transports et entreposage (63 %). Elle est également forte dans l'hébergement et restauration (33 %).

### La crise sanitaire : des conséquences pour un quart des créateurs

En 2022, plus d'un quart des créateurs d'entreprise en Île-de-France déclarent que la crise sanitaire a eu un impact sur leur projet de création en retardant leur projet (15 %) ou à l'inverse en le faisant naître ou en l'accéléralant (11 %) ► **figure 3**. Parmi les créateurs ayant effectué une reconversion professionnelle, la crise sanitaire a eu davantage d'effet (respectivement 19 % et 16 %).

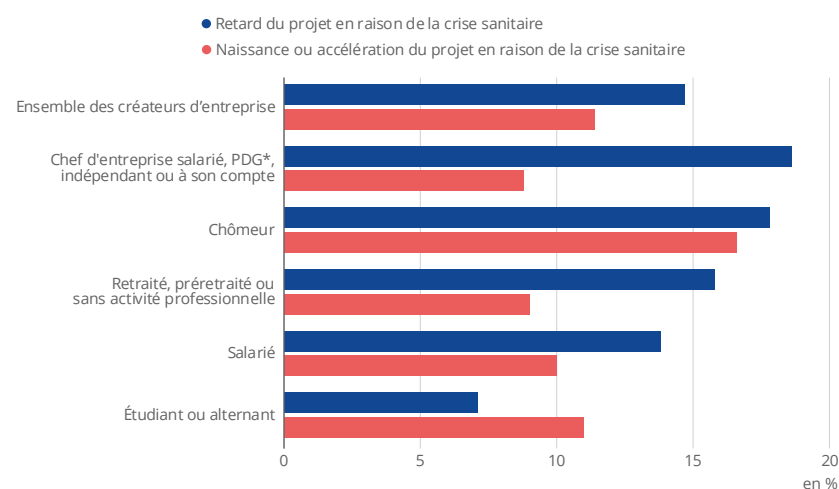
Selon la situation antérieure du créateur, la crise sanitaire n'a pas eu les mêmes conséquences. Ainsi, les étudiants ou alternants, contrairement aux autres catégories, déclarent que la crise a plus

#### ► Encadré - Le recours aux dispositifs d'aides

En Île-de-France, 29 % des créateurs d'entreprise déclarent avoir eu recours à un dispositif d'aides financières publiques ou institutionnelles. Rares sont ceux qui sollicitent des aides régionales ou locales (1 % des créateurs). En revanche, deux dispositifs nationaux sont principalement utilisés :

- l'aide aux créateurs et repreneurs d'entreprise (Acre) est une exonération de certaines cotisations sociales durant la première année d'activité d'une entreprise. Elle a été mise en place afin d'encourager la création d'entreprise. Plus d'un créateur d'entreprise sur cinq en 2022 déclare avoir bénéficié de ce dispositif ;
- l'aide à la reprise et à la création d'entreprise (Arce) est une aide financière versée par France Travail et destinée aux créateurs ou repreneurs d'entreprise. Réservée aux demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'allocation de retour à l'emploi, elle consiste à recevoir une partie des allocations chômage sous la forme d'un capital. Environ 7 % des créateurs d'entreprise déclarent avoir bénéficié de ce dispositif.

#### ► 3. Part des créateurs d'entreprise de 2022 en Île-de-France ayant déclaré que la crise sanitaire avait eu un effet sur leur projet de création, selon leur situation antérieure



\* Président-directeur général.

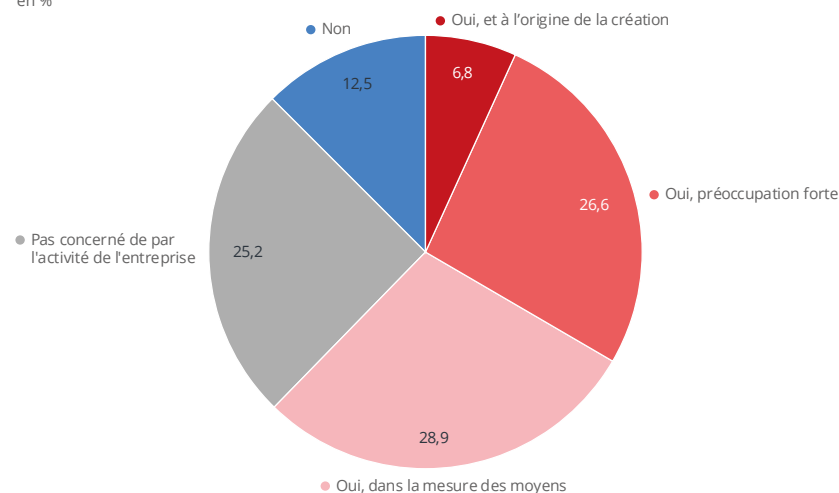
**Lecture :** 11,0 % des créateurs d'entreprise étudiants ou alternants ont déclaré que la crise sanitaire avait fait naître ou accélérer leur projet de création, alors que 7,1 % ont déclaré qu'elle l'avait retardé.

**Champ :** Île-de-France, entreprises créées au premier semestre 2022 et exerçant des activités marchandes non agricoles.

**Source :** Insee, enquête Sine 2022.

#### ► 4. Répartition des créateurs d'entreprise de 2022 selon leur sensibilité à l'impact environnemental de leur entreprise

Réponse à la question « Êtes-vous sensible à l'impact environnemental de votre entreprise ? » en %



**Lecture :** 26,6 % des personnes ayant créé une entreprise en 2022 déclarent avoir une préoccupation forte de l'impact environnemental de leur entreprise.

**Champ :** Île-de-France, entreprises créées au premier semestre 2022, actives au moment de l'enquête et exerçant des activités marchandes non agricoles.

**Source :** Insee, enquête Sine 2022.

souvent fait naître ou avancé leur projet qu'elle ne l'a retardé (11 % contre 7 %). Pour les chômeurs, la crise a souvent eu un fort impact, dans un sens (18 % de reports) ou dans l'autre (17 %). Parmi les autres créateurs, les projets ont davantage été retardés, notamment pour les anciens chefs d'entreprise avec 19 % de projets retardés contre 9 % naissants ou accélérés. L'impact de la crise diffère aussi selon le régime juridique de l'entreprise créée. Son incidence est globalement forte pour les créateurs de sociétés (21 % de reports contre 11 % de projets naissants ou accélérés). Elle a un effet plus marginal pour les entrepreneurs individuels (14 % contre 8 %). Les micro-entrepreneurs déclarent dans des proportions similaires que la crise sanitaire a fait naître ou avancer leur projet ou qu'elle l'a retardé (12 %).

### Près de deux tiers des créateurs sont sensibles à l'impact environnemental de leur activité

Plus de six créateurs sur dix sont sensibles à l'impact de leur entreprise sur l'environnement. Pour plus de la moitié d'entre eux, il s'agit d'une préoccupation forte ou c'est la raison même de la création de leur entreprise ► **figure 4**. À l'opposé, un créateur sur quatre déclare que l'impact environnemental ne concerne pas l'activité de son entreprise, et plus d'un sur dix est indifférent à cette préoccupation. La sensibilité à l'environnement se traduit par des actions concrètes de la part des créateurs, parfois limitées néanmoins par la jeunesse des entreprises. Ainsi, quatre créateurs sur dix sont engagés dans une logique de gestion économe et durable des matières premières, de l'eau et des fournitures.

La préoccupation environnementale est plus forte dans les secteurs de l'industrie, de la construction et de l'hébergement et restauration, où les trois quarts des entrepreneurs sont soucieux de l'impact environnemental de leur entreprise. Cette sensibilité est même à l'origine de 12 % des créations dans l'industrie contre 7 % tous secteurs confondus.

Compte tenu du fort développement du réseau de transports collectifs en Île-de-France, les créateurs d'entreprise franciliens utilisent plus souvent que leurs homologues en France des modes doux de transport (vélo, marche) ou les transports en commun (train, bus, covoiturage) pour leurs déplacements domicile-travail : 33 % pour les créateurs franciliens contre 20 %

pour leurs homologues en France. Il en est de même pour leurs déplacements professionnels (28 % contre 19 %).

Lorsque les créateurs ne travaillent pas à leur domicile, 23 % ont recours à des espaces de travail partagé (*coworking*, *fablab*, atelier partagé, autre tiers-lieu). Parmi eux, 12 % sont conseillers en affaires et en gestion, 6 % conseillers en

systèmes et logiciels informatiques et 6 % exercent une activité juridique. ●

Adrien Frontenaud, Philippe Pottier, Flora Richel (Insee), Yves Burfin, Julien Tuillier (Crocis de la CCI Paris Île-de-France)

Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://insee.fr)

#### ► Sources

Le **système d'information sur les nouvelles entreprises** (Sine) permet d'observer et de suivre une génération de nouvelles entreprises tous les quatre ans. Le champ de l'enquête Sine couvre l'ensemble des créations d'entreprise du premier semestre dans l'ensemble des activités économiques marchandes non agricoles. Ce champ est restreint aux entreprises qui ont vécu plus d'un mois dans le cas des sociétés et des entreprises individuelles hors régime du micro-entrepreneur. Ainsi, parmi le million d'unités créées en 2022, 512 000 entreprises entrent dans le champ de l'enquête. L'échantillon de l'enquête est composé de 70 000 entreprises créées au premier semestre 2022 et interrogées en novembre 2022. Ces dernières seront de nouveau enquêtées en 2025 et 2027.

La cohorte 2022 est pour la première fois tirée dans la base de sondage des créations d'entreprise produite par le nouveau dispositif Side (**Système d'information de la démographie d'entreprises**). Cela conduit à un élargissement du champ des créations d'entreprise, notamment aux entreprises considérées comme « non exploitantes », c'est-à-dire mettant à disposition d'une autre unité productive des moyens de production, ainsi qu'à certaines entreprises individuelles classiques, dont celles relevant de la vente à domicile.

La nomenclature utilisée pour les enquêtes relatives à la génération 2018 est la **NAF rév. 2** au niveau A21. Les intitulés sur les « Autres activités de services » et le « Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles » ont été remplacés par « Autres activités de services aux ménages » et « Commerce », plus explicites.

#### ► Définitions

Une **création d'entreprise** correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production avec pour restriction qu'aucune autre entreprise ne soit impliquée dans cet événement. Ce concept, harmonisé au niveau européen, inclut aussi la réactivation d'entreprise après une interruption de plus d'un an et la reprise d'entreprise s'il n'y a pas de continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur, du point de vue de l'activité et de la localisation.

Le régime du **micro-entrepreneur** offre des formalités de création d'entreprise allégées et un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Il s'applique aux entrepreneurs individuels qui en font la demande, sous certaines conditions. En 2022, le micro-entrepreneur devait réaliser moins de 176 200 euros de chiffre d'affaires annuel pour une activité commerciale et moins de 72 600 euros pour une activité de services. Ces seuils ont été revalorisés de 7 % au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Une **entreprise individuelle** est une entreprise en nom propre ou en nom personnel. L'identité de l'entreprise correspond à celle du dirigeant, qui est responsable sur ses biens propres. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont composées des commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs.

Une **société** est une entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand, à savoir, produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires. Elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale. Les sociétés exercent leur activité sous de nombreuses formes juridiques : les plus fréquentes sont la SARL (société à responsabilité limitée), la SA (société anonyme) et la société civile.

#### ► Pour en savoir plus

- **Becquet C., Richet D.**, « [Les créateurs d'entreprise en 2022 - Huit créateurs d'entreprise sur dix fondent une entreprise pour la première fois](#) », *Insee Première* n° 2007, juillet 2024.
- **Hofstetter É.**, « [Le rythme des créations d'entreprises ralentit en 2022](#) », *Insee Première* n° 1936, février 2023.
- **Baillet A., Juliachs S.**, « [Quatre entrepreneurs sur dix étaient salariés avant la création de leur entreprise](#) », *Insee Première* n° 1922, septembre 2022.
- **Fauret C., Herbet J., Morvan A.**, « [Créations d'entreprises en Île-de-France : les femmes sont majoritaires dans un seul secteur d'activité](#) », *Insee Analyses Île-de-France* n° 148, décembre 2021.

